



# **Concours du second degré**

## **Rapport de jury**

---

### **Concours interne – c.a.e.r**

#### **C.A.P.L.P**

#### **Section bâtiment**

#### **Option peinture revêtements**

#### **Session 2014**

Rapport de jury présenté par :  
Monsieur David PINAUD  
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## COMPOSITION DU JURY

NOM	PRENOM	GRADE - QUALITE
PINAUD	David	IA-IPR <sup>1</sup> - Président du jury
PROSPER	Dominique	IEN/ET <sup>2</sup> - Vice-président du jury
ALBERA	Daniel	PLP <sup>3</sup> - membre
BERRY	Dimitri	PLP - membre
BONY	Bastien	PLP - membre
DE BARBERA MAGI	Jean-Michel	PLP - membre
DUSANIER	Philippe	PLP - membre
GOTILLOT	Lionel	PLP - membre
GOY	Stéphane	IEN/ET - membre
MONGOUACHON	Benoît	PLP - membre

La session d'admission du concours s'est tenue du 14 au 16 mai 2014 au lycée Les Marcs D'or, à DIJON (Côte d'Or), dans d'excellentes conditions, tant pour les membres du jury que pour les candidats.

Le président de jury remercie M. COLIN, proviseur, pour la mise à disposition des locaux, et Messieurs GOTILLOT et MONGOUACHON, professeurs et membres du jury, pour leur remarquable travail de préparation des ateliers.

---

<sup>1</sup> Inspecteur d'académie – inspecteur pédagogique régional

<sup>2</sup> Inspecteur de l'éducation nationale – enseignement technique

<sup>3</sup> Professeur de lycée professionnel

## DONNEES STATISTIQUES DE LA SESSION

Nombre de postes ouverts aux concours		CAPLP	CAER PLP
		13	1
ADMISSIBILITE	Nombre d'inscrits	64	6
	Nombre de candidats non éliminés	26	4
	Nombre de candidats admissibles	16	1
	Moyenne des candidats non éliminés	7,56	5,75
	Moyenne des candidats admissibles	9,75	14,50
	Note maximale (sur 20)	17,00	14,50
	Note minimale (sur 20)	3,00	0,50
	Note du dernier admissible	6,00	14,50
ADMISSION	Nombre de candidats non éliminés	9	1
	Nombre de candidats admis	7	1
	Moyenne des candidats admis	14,00	14,00
	Note maximale (sur 20)	18,00	
	Note minimale (sur 20)	1,00	
GLOBAL	Moyenne des candidats admis	12,81	14,17
	Moyenne du dernier candidat admis	10,00	

### DEROULEMENT DU CONCOURS

*Texte de référence : arrêté du 19 avril 2013 (JORF du 27 avril 2013)*

Nature des épreuves		Déroulement	Coefficient
<u>Epreuve d'admissibilité :</u> Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle			1
<u>Epreuve orale d'admission</u>	Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel  Durée : 6 h	1) travaux pratiques : 4 h  2) préparation de l'exposé : 1 h  3) exposé : 0 h 30  4) entretien : 0 h 30	2

#### Objectifs des épreuves et modalités d'organisation :

##### **A. Epreuve d'admissibilité :**

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur. L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

## **B. — Epreuves d'admission**

### **Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.**

L'épreuve a pour but d'évaluer, dans l'option choisie, l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, en fonction d'un objectif pédagogique imposé et d'un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique ou à un processus.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée. Le candidat est amené, au cours de sa présentation orale, à expliciter la démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et à justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Lors de l'entretien, dix minutes maximum pourront être réservées à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi pour l'épreuve d'admissibilité, qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

## CONSTATS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

### Epreuve d'admissibilité

En préalable, le jury tient à rappeler aux futurs candidats deux points de la réglementation applicables aux RAEP qui constituent à eux seuls des motifs d'élimination du concours :

- le fait de ne pas remettre le dossier de RAEP dans le délai imparti et selon les modalités prévues par le concours
- le fait de remettre un dossier RAEP dont le nombre de pages est supérieur à celui fixé par la réglementation, annexes non comprises.

#### 1. Première partie du RAEP

La plupart des candidats est parvenue à présenter les différentes fonctions et missions exercées dans leur parcours professionnel d'enseignement.

Néanmoins, certains candidats ont décrit leur parcours sous la forme d'une dissertation, ce qui a eu pour inconvénient d'en alourdir la lecture. Des discontinuités chronologiques ont parfois été relevées, ce qui ne peut que desservir les candidats en l'absence de toute explication.

En outre, les membres du jury ont souvent déploré un non-respect des contraintes réglementaires de forme imposées à la constitution d'un RAEP, ce qui a été systématiquement pénalisé.

Le jury a particulièrement apprécié et valorisé les dossiers où le parcours du candidat est rédigé de façon chronologique, dans un style synthétique et précis. Sans vouloir imposer un quelconque format, le jury apprécie les éléments suivants :

- les diplômes obtenus et les formations professionnelles suivies, notamment dans le champ professionnel du concours ;
- les fonctions exercées, et les responsabilités particulières confiées dans le parcours professionnel, en lien avec l'enseignement ou la formation.

Ce dernier point doit absolument être complété par une mise en perspective avec les fonctions enseignantes afin de montrer en quoi les fonctions et responsabilités exercées pourraient être valorisées en tant que professeur de lycée professionnel. Mais, le jury rappelle que les candidats doivent faire des choix afin de pouvoir synthétiser ces éléments sur 2 pages uniquement.

#### 2. Seconde partie du RAEP

Peu de candidats ont été en mesure de présenter, au travers d'une situation professionnelle d'apprentissage authentique (obligatoirement certifiée par le chef de l'établissement où elle s'est déroulée), des séquences et des séances pédagogiques structurées et cohérentes par rapport aux objectifs visés et aux référentiels concernés.

De nombreux candidats ont présenté des activités de réalisation de manière trop « littéraire » et de manière brouillonne et lacunaire.

Certains confondent compétences globales et compétences intermédiaires, savoir-faire et objectif.

Trop souvent, les objectifs pédagogiques font référence exclusivement aux exigences terminales du diplôme sans paliers intermédiaires d'apprentissage. Enfin, le jury a très souvent constaté la confusion entre séance et séquence.

Le jury conseille aux futurs candidats de préparer des documents soigneusement rédigés qui permettent au jury d'apprécier sans difficulté la cohérence de la séquence pédagogique (objectifs, stratégie pédagogique, évaluation prévue) et de prendre connaissance de la décomposition de la séquence en séances. Le jury est particulièrement vigilant sur les points suivants :

- les objectifs visés, en lien avec le référentiel des activités professionnelles (RAP) ;
- les temps estimés ;
- les compétences ciblées ;
- les matériels et matériaux utilisés et mis en œuvre ;
- les stratégies d'animation pédagogique ;
- les modalités d'évaluation par rapport aux objectifs visés.

Le jury recommande fortement aux candidats enseignant ou ayant enseigné exclusivement dans des classes de SEGPA de s'informer sur les contenus d'enseignement professionnel des classes de Baccalauréat Professionnel de la spécialité, de manière à avoir une vision plus globale de la filière peinture finitions.

### Epreuve d'admission :

#### 1ère partie : Mise en œuvre de travaux pratiques et préparation de l'exposé

Le candidat est confronté à la réalisation d'un travail sur une surface limitée. Si tout le matériel et la matière d'œuvre nécessaires sont fournis, le candidat doit être en possession de sa propre tenue de travail et de ses EPI<sup>4</sup>. L'activité confiée s'inscrit dans une thématique professionnelle définie. Elle a vocation à servir de support pédagogique pour développer une séquence de formation, puis une séance constitutive de cette séquence.

<sup>4</sup> Equipements de protection individuelle

Quels que soient les travaux pratiques proposés, le jury constate que les techniques de base ne sont pas toujours maîtrisées par certains candidats, ce qui traduit un manque de pratique évident et de surcroît un manque de préparation au concours. De ce fait, le transfert de leur savoir-faire professionnel en vue d'une utilisation en formation pour des élèves, devient aléatoire.

Les savoirs technologiques et scientifiques liés aux produits posés pendant l'activité restent superficiels.

La réalisation pratique du candidat est observée et évaluée en continu par les membres du jury qui exigent que les techniques employées puissent servir d'exemple en situation d'apprentissage pour des élèves. Par conséquent, le jury pénalise systématiquement les candidats qui ont recours à des « astuces de chantier » qui ne respecteraient pas pleinement les règles de l'art et les documents techniques unifiés (DTU).

Le jury recommande aux futurs candidats :

- d'adopter des attitudes "de professionnels de la formation" face au travail pratique à réaliser et d'effectuer les tâches induites en respectant les règles de mise en œuvre ;
- d'être en mesure de justifier au cours de l'entretien les choix techniques effectués et d'argumenter sur le caractère transférable de ces derniers ;
- de s'approprier et d'employer à bon escient les termes pédagogiques usuels ;
- de se former professionnellement à la mise en œuvre des produits et matériaux du secteur de la finition ;
- de s'approprier le référentiel du bac professionnel Aménagement et Finitions du Bâtiment, car son contenu est une excellente base de travail pour réviser les différents thèmes de technologie souvent abordés au concours.

Le jury attire l'attention des candidats sur l'organisation temporelle recommandée lors de la première partie de l'épreuve.

Les 4 premières heures doivent être mises à profit pour :

- prendre connaissance du sujet,
- prendre possession de l'espace de travail et du matériel mis à disposition par le centre d'examen,
- mettre en œuvre les travaux pratiques demandés dans le sujet,
- initier l'élaboration de la séquence et de la séance qui seront présentées. A cet effet, une table et des feuilles de brouillon sont mises à disposition du candidat à proximité immédiate de leur espace de travail.

L'heure de préparation, dite de « mise en loge », doit permettre au candidat de construire les documents qu'il présentera à la commission d'interrogation, à partir des éléments déjà réfléchis durant l'activité pratique. A cet effet, il dispose de tout le petit matériel nécessaire à l'exposé de ces réflexions.

## **2ème partie : Exposé et entretien avec le jury**

Le candidat dispose de 10 minutes pour présenter les documents qu'il a élaborés, sans être interrompu par le jury.

Le jury a fait les principaux constats suivants :

- le temps imparti pour l'exposé est souvent mal exploité (exposé trop court ou incomplet car trop long) ;
- lors de la construction de la séquence de formation, les candidats ont tendance à ne limiter leur réflexion pédagogique qu'au seul travail pratique réalisé.

Malgré un niveau de classe et un objectif de formation imposés, le jury constate que les candidats ont du mal à prendre le recul nécessaire pour concevoir une séquence structurée et adaptée au niveau en question.

La séance développée se limite très souvent au travail pratique proposé. Peu de candidats envisagent de développer une séance structurée portant sur d'autres compétences.

Le jury conseille aux candidats de :

- bien prendre en compte le thème général dans lequel s'inscrit le travail pratique pour construire leur séquence ;
- intégrer dans la séquence des séances pertinentes au regard du niveau de classe imposé ;
- prévoir des stratégies d'enseignement variées et des activités diversifiées ;
- intégrer dans la séquence des contenus technologiques en lien avec le thème ;
- développer une séance complémentaire au travail pratique effectué.

L'exposé devant le jury n'est pas une leçon à destination d'élèves, mais bien la présentation d'un travail d'ingénierie pédagogique aux professionnels de l'enseignement que sont les membres de la commission.

A l'issue de l'exposé s'engage un échange de 20 minutes maximum entre le candidat et les membres du jury. Cet entretien porte essentiellement sur la prestation pratique du candidat et sur les éléments qu'il a développés lors de son exposé. Les membres de la commission cherchent ainsi à lever certains doutes ou à se faire préciser certains points observés.

Les questions posées par le jury appellent des réponses claires et concises des candidats qui doivent faire preuve d'une bonne réactivité, sans précipitation néanmoins. Le jury accepte qu'un candidat admette une lacune mais pénalise au contraire les prestations où le candidat cherche vainement à « noyer le poisson » ou à « jouer la montre ».

## CONCLUSION

Comme tout concours, le CAPLP interne peinture et revêtements exige une préparation sérieuse des candidats. S'agissant d'un concours interne, le jury attend des candidats qu'ils s'appuient sur leur expérience d'enseignement pour faire la démonstration de leur capacité à embrasser une carrière de professeur titulaire ; ils doivent pour cela élargir leur réflexion et leurs connaissances au-delà de leur périmètre d'intervention. La lecture du présent rapport a pour ambition de les guider dans leur préparation.

Enfin, s'agissant de recruter des cadres de catégorie A de la fonction publique d'état, le jury est particulièrement intransigeant sur le savoir être des candidats tout au long des épreuves (attitude vis-à-vis du jury et du personnel de l'établissement d'accueil, présentation vestimentaire). En retour, le jury s'efforce de proposer aux candidats les meilleures conditions d'organisation des épreuves auxquelles ils se présentent.